

SNBC 3 ET AGRICULTURE : UN SECTEUR A PART, ENTRE CONTRAINTES BIOLOGIQUES ET SOLUTIONS CLIMATIQUES

PAR GABRIELLE DUFOUR
RESPONSABLE ÉNERGIES ET DURABILITÉ DES SYSTÈMES - AGRIDEES

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	1
LES NOUVEAUTES DE LA SNBC 3	2
DES EMISSIONS DU SECTEUR AGRICOLE EN PARTIE INCOMPRESSIBLES	3
DES OBJECTIFS REALISTES POUR L'AGRICULTURE ?	5
L'AGRICULTURE, PILIER DU STOCKAGE DE CARBONE ET DES PUITS NATURELS	6
L'AGRICULTURE AU CŒUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	7
SANS OUBLIER LES BOUCLAGES !	8
CONCLUSION : VERS UNE TRAJECTOIRE AGRICOLE COHERENTE	9

INTRODUCTION

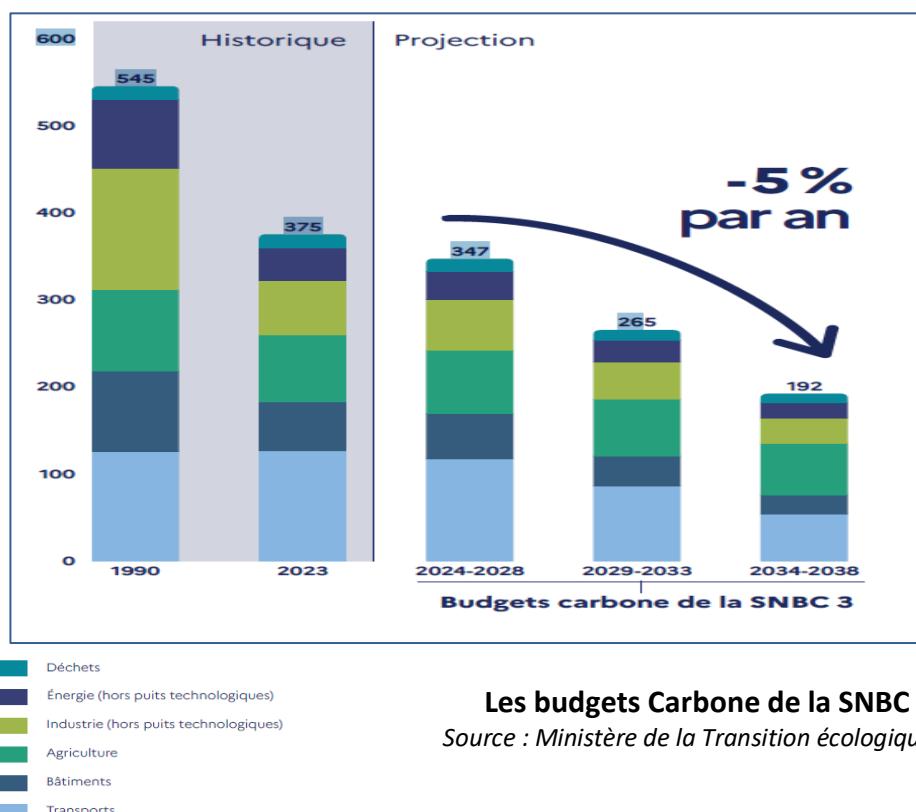
Le 15 décembre 2025, le ministère de la Transition Ecologique a publié le projet de la [troisième Stratégie nationale bas-carbone](#) (SNBC 3), qui fixe la trajectoire de la France vers la neutralité carbone à l'horizon 2050. Elle repose sur une réduction massive des émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble des secteurs de l'économie, tout en reconnaissant des situations contrastées selon les activités. Dans ce cadre, l'agriculture occupe une place singulière, à la fois source d'émissions difficiles à réduire, levier potentiel de décarbonation par le stockage du carbone dans la biomasse et dans les sols et actrice clé de la transition énergétique par la production d'énergies décarbonées.

LES NOUVEAUTES DE LA SNBC 3

Rappelons que la première SNBC, élaborée par le gouvernement et publiée en 2015, a été instituée par la *Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte* votée, dans le prolongement de l'Accord de Paris sur le climat. Ce document représente un outil de planification climatique, véritable feuille de route permettant à la France d'atteindre la neutralité carbone en 2050 et limiter le réchauffement climatique à 2 degrés par rapport aux niveaux préindustriels. La SNBC définit un cadre et une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre à long terme (2050) et à court terme par les **budgets carbone** qui plafonnent les émissions à ne pas dépasser en moyenne annuelle par période de 5 ans, et par secteur d'activité. Ces budgets sont adoptés par décret.

Rappelons également que, si les objectifs de la SNBC et les budgets carbone sont juridiquement contraignants pour l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements, qui doivent prendre en compte la SNBC dans leurs documents de planification et de programmation, ils ne le sont pas directement pour les entreprises. En effet, la SNBC n'impose pas d'obligation de résultat ou de sanction pour un secteur donné, ce sont les réglementations spécifiques découlant de son application qui peuvent être contraignantes (normes d'émissions, obligation de reporting, taxes et exigences sectorielles...).

Concernant les budgets carbone, l'atteinte de ces plafonds implique de baisser les émissions nationales de 5 % par an. Pour sa troisième édition, la SNBC présente un **nouveau budget carbone** pour la période 2034-2038, l'objectif est conséquent puisqu'il s'agit de diviser quasiment par 2 les émissions de 2023 au terme de la période. Toutefois, nous le verrons, le secteur agricole est relativement « épargné » et moins sollicité que les autres (transport, logement, industrie...) pour diverses raisons que nous expliquerons.

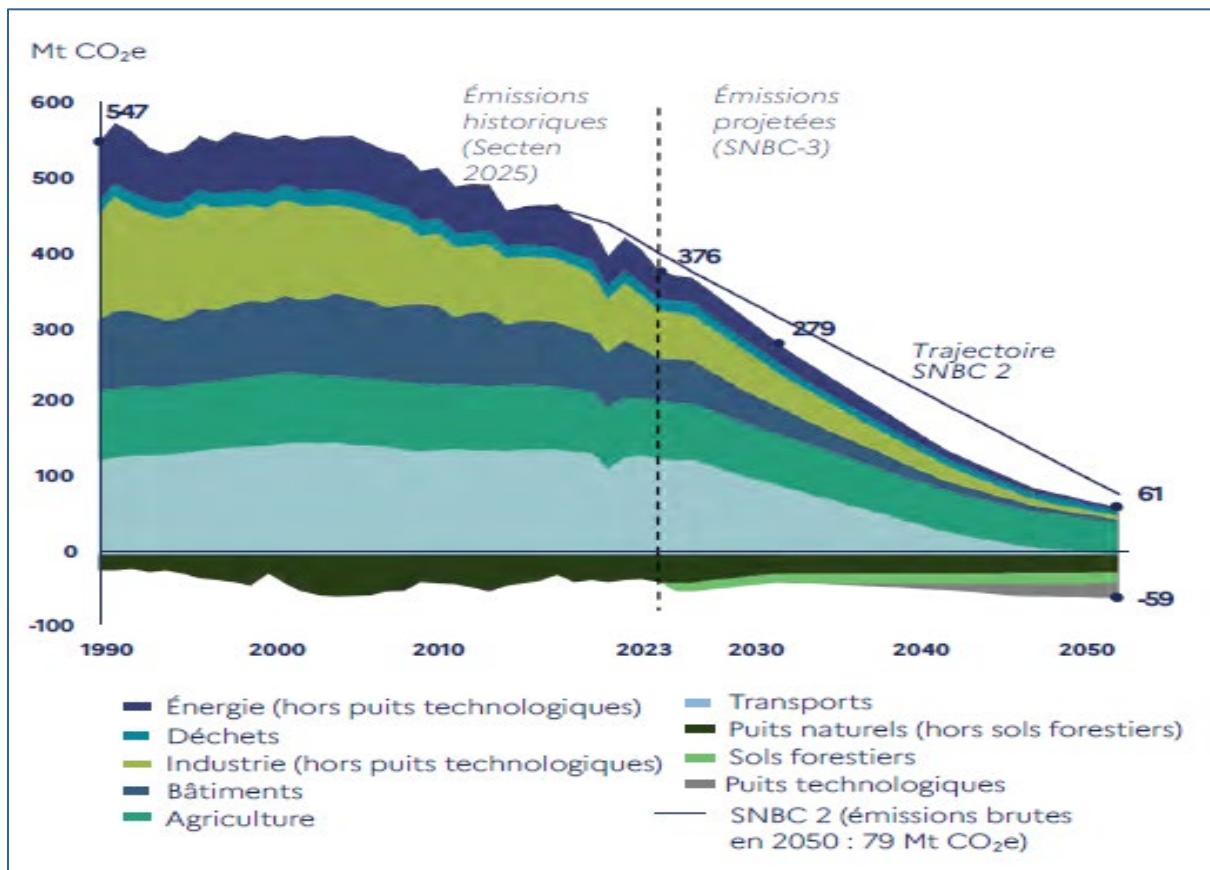


La grande nouveauté de la SNBC 3 réside dans l'utilisation de l'**empreinte carbone** comme indicateur pour atteindre la neutralité carbone, traduite par un nouvel objectif sur les émissions liées aux **importations et fuites de carbone**, qui viennent s'ajouter aux **émissions territoriales** déjà comptabilisées dans les précédentes éditions. Dix ans après l'Accord de Paris, la France devient le premier pays à utiliser l'empreinte carbone, qui permet de prendre en compte la décarbonation du reste du monde afin d'orienter des politiques publiques de façon plus transversale et cohérente. L'objectif étant de décarboner les chaînes de valeur de l'Union Européenne tout en évitant les fuites environnementales liées aux importations, afin de développer la politique industrielle intracommunautaire. La mise en place du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières - MACF - est emblématique de la dynamique de ces politiques publiques et de la complexité de leur mise en place, notamment pour les engrains utilisés par le secteur agricole. (Lire l'analyse de Quentin Mathieu, « [MACF : quel impact sur les entreprises agricoles ?](#) »).

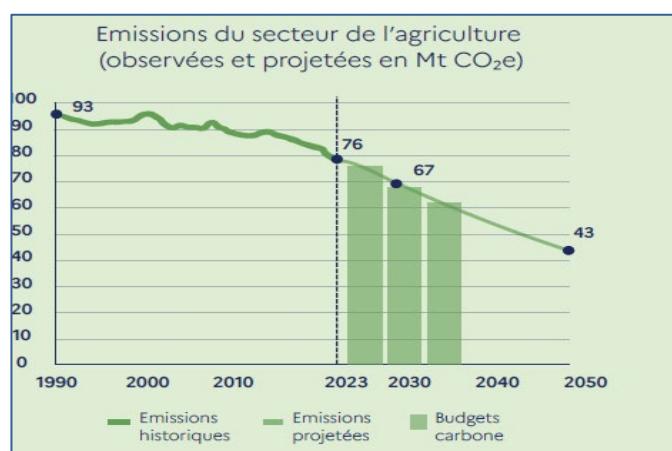
DES EMISSIONS DU SECTEUR AGRICOLE EN PARTIE INCOMPRESSIBLES

Contrairement aux secteurs de l'énergie, des transports ou de l'industrie, dont les émissions reposent majoritairement sur la combustion d'énergies fossiles, les émissions agricoles sont principalement d'origine biologique. En France, elles sont dominées par le méthane (CH_4) issu de la fermentation entérique des ruminants et de la gestion des effluents d'élevage et le protoxyde d'azote (N_2O) lié aux sols agricoles et à l'utilisation des fertilisants azotés. En 2023, l'agriculture représente le second secteur le plus émetteur après le transport avec 76 Mt eq CO₂, soit 20 % des émissions brutes françaises.

Ces émissions ne peuvent être supprimées par une simple substitution technologique. Elles sont intrinsèquement liées aux cycles naturels du carbone et de l'azote, ainsi qu'à la production alimentaire. La SNBC 3 reconnaît ainsi ce caractère partiellement incompressible des émissions agricoles, ce qui distingue ce secteur des autres branches de l'économie. Elle acte également par ce statut d'exception le besoin vital et stratégique de sécurité alimentaire et le rôle essentiel de stockage du carbone dans la biomasse et les sols agricoles. L'effort demandé à l'agriculture ne repose donc pas sur une décarbonation totale, mais sur une réduction progressive et réaliste des émissions mais néanmoins substantielle !



Alors que les secteurs de l'industrie, du transport et de l'énergie doivent tendre vers la quasi-neutralité carbone en 2050, la SNBC 3 prévoit pour l'agriculture une diminution de « seulement » 28 % de ses émissions d'ici 2030 (soit 67 Mt CO₂ équivalent) et de 54 % d'ici 2050 (soit 43 Mt CO₂ équivalent) par rapport à 1990 (93 Mt CO₂ équivalent). En conséquence de ces dynamiques chiffrées, on peut noter qu'en 2050, l'agriculture se retrouvera de fait le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre en France.



Émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole
Source : Ministère de la Transition écologique

DES OBJECTIFS REALISTES POUR L'AGRICULTURE ?

Les émissions du secteur agricole diminuent lentement depuis le début des années 2000 (-18 % en 2023 par rapport à 1990), conséquence de la baisse du cheptel et d'une baisse de la consommation d'engrais minéraux liée elle-même à l'augmentation des prix des engrais. Le budget carbone est donc respecté, mais de façon subie et non choisie.

Bien que les efforts demandés à l'agriculture soient moins importants que les autres secteurs, la SNBC 3 fixe des objectifs très ambitieux pour l'ensemble de la chaîne de valeur agro-alimentaire concernant aussi bien les pratiques agricoles que les régimes alimentaires, le gaspillage, ou la consommation d'énergie des agroéquipements ou des bâtiments. Concernant l'évolution souhaitée des pratiques agricoles cela se traduit par des objectifs chiffrés conséquents :

- Développer des systèmes agroécologiques¹ sur 36% des surfaces en 2030, et 50% en 2050,
- Développer les techniques d'agriculture de précision² sur 15 % des surfaces supplémentaires en 2030 et 25% en 2050,
- Développer l'agriculture biologique sur environ 21 % des surfaces en 2030 et 25 % en 2050,
- Atteindre 10 % de la SAU cultivée en légumineuses d'ici au 1er janvier 2030,
- Mettre en œuvre le pacte en faveur de la haie : +50 000 kilomètres linéaires (km) nets de haies à horizon 2030 par rapport à 2020,
- Atteindre 100 kha de surfaces de terres arables et prairies avec agroforesterie intraparcellaire en 2030, et 300 kha en 2050
- Renforcer l'autonomie protéique des élevages (réduire notamment les importations de soja de 50% dès 2030),
- Augmenter les pâturages de 18 % en 2020 à 45% en 2050,
- Généraliser la couverture des fosses à lisier et développer la méthanisation des effluents,
- Optimiser la gestion des troupeaux (alimentation, génétique, conduite des troupeaux...)
- Développer des filières permettant l'atténuation,
- Associer tous les maillons de la chaîne alimentaire et encourager les dynamiques de territoire pour développer l'agroécologie.
- Réduire la consommation énergétique fossile (produits pétroliers et gaz naturel) de 8 TWh de 2023 à 2030, supprimer toute consommation énergétique fossile à horizon 2050.

Si chacun des objectifs est fortement souhaitable pour l'atteinte des objectifs de décarbonation du secteur, on peut questionner l'aspect réaliste des chiffres dans des pas de temps aussi courts au regard des temps agricoles, des trajectoires technico économiques des filières, des tendances de consommation réelles, des crises traversées par le secteur agricole (crises sanitaires, aléas climatiques ...), et des bouleversements géopolitiques que nous connaissons. La SNBC 3 reconnaît l'importance « de garantir une transition juste, soutenable, et compétitive sur les plans

¹ Selon la SNBC 3, les systèmes agroécologiques sont caractérisés par une évolution systémique des pratiques agricoles, par exemple l'allongement des rotations et la diversification des cultures notamment via l'introduction de davantage de légumineuses, le renforcement de l'autonomie protéique et fourragère des élevages (notamment en développant les systèmes pâturents), la sobriété en intrants, le développement des infrastructures agroécologiques, ou encore l'augmentation du stockage de carbone des sols via des pratiques permettant de préserver et d'augmenter leur teneur en matière organique (mise en place de cultures intermédiaires, développement des haies et de l'agroforesterie intraparcellaire, préservation des prairies permanentes, etc.)

² Selon la SNBC 3, les techniques d'agriculture de précision visent à optimiser les pratiques et notamment à améliorer leur efficacité pour réduire l'usage des ressources, en particulier le recours à l'azote minéral, à l'eau et aux produits phytopharmaceutiques. Il s'agit par exemple du développement des outils d'aide à la décision, de l'ajustement de la dose d'azote, du recours à des pratiques et matériels d'épandage et des formes d'engrais moins émissives, de la sélection variétale, etc.

socioéconomiques » et l'importance de « créer de la valeur » afin de répondre à la pluralité de défis auxquels font face les agriculteurs et les agricultrices, la question est de mettre cette affirmation en cohérence avec les objectifs chiffrés. Cela révèle la complexité de trouver des leviers économiques et politiques capables de permettre la massification des bonnes pratiques en un pas de temps aussi court.

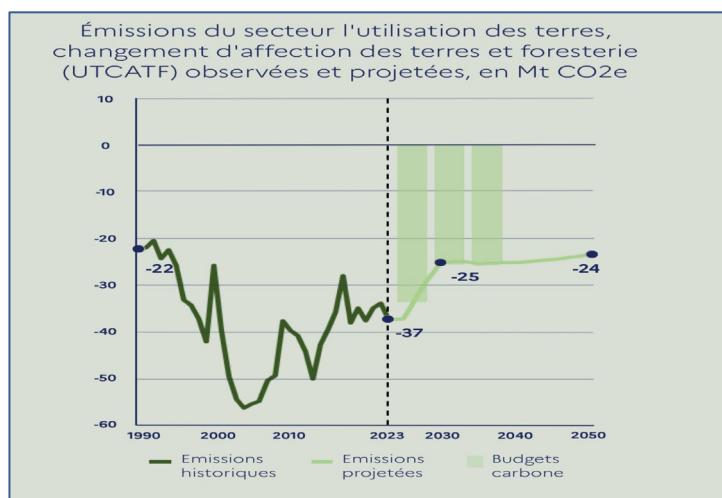
Il ne s'agit pas de déresponsabiliser le secteur agricole mais au contraire de lui permettre de s'approprier de façon pragmatique et choisie des objectifs sectoriels plus réalistes et de permettre l'émergence d'un leadership capable d'embarquer le plus grand nombre. La SNBC a le mérite de fixer des caps ambitieux et une vision d'ensemble pour orchestrer l'un des plus grands défis rencontrés par l'humanité, tant il repose sur une action collaborative, transversale et internationale de tous les secteurs d'activité, des politiques et des citoyens.

Le secteur agricole a sa carte à jouer car il fait aussi partie des solutions et incarne un acteur à part entière des transitions climatique et énergétique.

L'AGRICULTURE, PILIER DU STOCKAGE DE CARBONE ET DES PUITS NATURELS

Si l'agriculture émet des gaz à effet de serre difficiles à éviter, elle est également l'un des rares secteurs, avec la forêt, capables de stocker du carbone de l'atmosphère. Terres agricoles et forêts sont considérés comme des puits de carbone naturels et constituent le secteur UTCATF (Utilisation des terres, changements d'affectation des terres et agroforesterie).

En 2023, les terres et forêts en France ont absorbé 37 Mt de CO₂e par an, principalement grâce au secteur forêt-bois. Concernant les effets de ces puits de carbone naturels, la SNBC 3 s'est néanmoins voulu « plus réaliste » en prenant mieux en compte les impacts climatiques constatés sur les puits de carbone naturels (incendies, maladies...) avec des objectifs revus à la baisse (-25Mt en 2030 et - 24 Mt en 2050).



Émissions du secteur UTCATF observées et projetées
Source : Ministère de la Transition écologique

Les sols agricoles et la biomasse végétale quant à eux, constituent également des réservoirs majeurs de carbone, au cœur de la stratégie climatique nationale.

La SNBC 3 insiste sur le rôle stratégique du stockage de carbone dans les sols, notamment via :

- L'augmentation des stocks de matière organique ;
- Le développement des cultures intermédiaires, des couverts végétaux et de l'agroforesterie ;
- La réduction du travail du sol lorsque cela est pertinent ;
- Le maintien et la restauration des prairies permanentes.

Ces pratiques permettent de renforcer les puits de carbone tout en apportant des co-bénéfices agronomiques : amélioration de la fertilité des sols, meilleure résilience face aux aléas climatiques, réduction de l'érosion et meilleure rétention de l'eau. Les objectifs pour les sols agricoles sont de ralentir le déstockage tendanciel afin d'atteindre un équilibre entre émissions et puits de carbone en 2050, en maintenant les prairies permanentes, en développant les haies, l'agroforesterie et les techniques de conservation des sols.

La valorisation de ces pratiques est donc une clé et un gage de réussite des objectifs de d'atténuation de la SNBC. Les dispositifs de type PSE (Paiement pour services environnementaux) prennent ici tout leur sens, en reconnaissant et en rémunérant les services rendus par les agriculteurs à la collectivité, au-delà de la seule production alimentaire. En complément, l'analyse d'Agridées [Panorama des efforts de Décarbonation en France et en Europe](#) écrite par Marie-Cécile Damave en octobre 2025 avait fait un état des lieux des différentes méthodologies de comptabilisation et valorisation du Carbon farming en France et en Europe.

L'AGRICULTURE AU CŒUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

La SNBC 3 ne limite pas le rôle de l'agriculture à la réduction des émissions et au stockage du carbone. Elle souligne également la contribution croissante du secteur agricole à la production d'énergies renouvelables décarbonées.

Les agricultrices et les agriculteurs sont aujourd'hui des acteurs clés de plusieurs filières énergétiques :

- La méthanisation qui valorise les effluents d'élevage, les résidus de culture et certains coproduits pour produire du biogaz injecté ou de l'électricité ;
- Le photovoltaïque, notamment sur les toitures agricoles et, sous conditions, via des projets agrivoltaïques conciliant production agricole et production d'énergie ;
- La biomasse, utilisée pour la chaleur ou la production d'énergie locale.
- Les biocarburants, qui remplace les carburants d'origine fossile et décarbonent une partie du transport.

Cette production d'énergies renouvelables présente un double intérêt : elle contribue à la décarbonation du mix énergétique national et constitue un levier de diversification économique pour les exploitations. La SNBC 3 met toutefois en avant la nécessité de préserver la vocation première des terres agricoles et d'éviter les conflits d'usage, en inscrivant ces projets dans une logique territoriale et agroécologique.

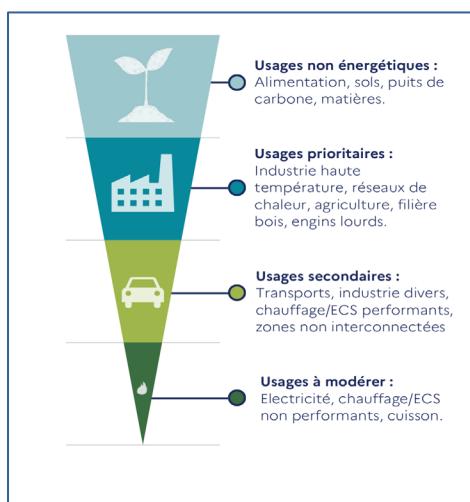
SANS OUBLIER LES BOUCLAGES !

Par bouclage, la SNBC 3 entend la mise en équilibre de la consommation et de la production d'électricité, et celle de biomasse. Les deux concernent le secteur agricole, producteur dans les deux secteurs.

Concernant la biomasse, la SNBC 3 a hiérarchisé les différents usages de la biomasse énergétique en privilégiant dans l'ordre :

- Les usages non énergétiques (alimentation, sols, puits de carbone...) ;
- Les usages prioritaires (industrie haute température, usages énergétiques de l'agriculture, filière bois, engins lourds) ;
- Usages secondaires : transport, industries diverses, chauffage ;
- Usages à modérer : électricité, chauffages non performants.

Dans un souci de cohérence, la SNBC 3 s'articule de façon explicite avec la stratégie nationale de la bioéconomie, la nouvelle stratégie européenne en matière de bioéconomie et la nouvelle la planification forêt bois. (Relire l'analyse de Marie-Cécile Damave « [Nouvelle stratégie européenne pour la bioéconomie : une vision et une boîte à outils](#) »).



Priorité des usages de la biomasse énergétique
Source : Ministère de la Transition écologique

Concernant l'électricité, la SNBC 3 promeut l'électrification des usages, dont le retard a créé un décalage entre production et consommation et souhaite un approvisionnement sûr en électricité décarbonée grâce aux énergies renouvelables et au nucléaire. Elle préconise d'anticiper les délais de construction, de renforcer la flexibilité du réseau, de développer le pilotage à la demande, notamment des véhicules électriques et des bâtiments.

NB : Le secteur agricole, en s'électrifiant pourrait à la fois répondre à des enjeux de décarbonation et de souveraineté. Ajoutons qu'en tant que producteur d'énergies renouvelables, il pourrait même autoconsommer une partie de ses besoins en énergie, en substituant les énergies fossiles dont il est actuellement entièrement dépendant. C'est le sujet du groupe de travail d'Agridées en cours « [Autonomie énergétique des entreprises agricoles et des territoires](#) ».

CONCLUSION : VERS UNE TRAJECTOIRE AGRICOLE COHERENTE

L'enjeu de la SNBC 3 n'est donc pas de demander à l'agriculture de « faire disparaître » ses émissions, mais de construire une trajectoire crédible, fondée sur l'amélioration des pratiques, la valorisation des services environnementaux et l'intégration de l'agriculture dans les dynamiques territoriales de la transition énergétique.

Dans cette perspective, la réussite de la SNBC 3 dépendra à la fois de la mobilisation des agriculteurs et agricultrices et de la qualité de leur accompagnement, sur le plan technique et économique. Elle dépendra également de l'implication de l'ensemble de la chaîne de valeur jusqu'aux consommateurs pour lesquels l'évolution des régimes alimentaires et les choix de consommation seront déterminants. L'appropriation des objectifs de la SNBC 3 par le secteur agricole, leur appropriation en termes concrets et leur compatibilité avec la compétitivité des entreprises agricoles est indispensable pour que la transition climatique soit aussi un acte choisi, viable et durable.

Gabrielle Dufour
Responsable Energies et Durabilité des Systèmes

